



L'accord OTT Front-Office : Un accord dénoncé par la direction

En 2018, les organisations syndicales Cfdt et FO signaient un accord OTT pour le Front-Office.

La Cfdt regrette amèrement la décision de la direction.

Des avantages pour les salariés (temps de tél, horaires ...)

Dans aucun autre centre financier de France un accord aussi protecteur n'a vu le jour. Des éléments très positifs pour le personnel font partie de l'accord.

Pour voir le jour, il a fallu des signataires. Les signataires ont été Cfdt et FO.

C'est l'article 11 que la direction vise. Et donc la limitation du temps de téléphone. La direction n'a pas l'intention de toucher aux horaires.

Pourquoi La Poste dénonce-t-elle cet accord ?

C'est l'article 11 qui est en cause. Article qui n'existe qu'au SF de Lyon. Et qui limite le temps de téléphone à 4h30/jour (pause incluse) la première quinzaine du mois, avec une moyenne de 3h45/jour sur le mois.

La direction veut étendre les plages horaires de téléphone, pour plus de flexibilité. Pourtant elle reconnaît elle-même une bonne accessibilité de Lyon, des problèmes techniques récurrents, et malgré cela elle supprime un article très favorable aux conditions de travail du personnel du Front-Office.

Juridiquement, il n'est pas possible de dénoncer seulement un article. La direction doit donc dénoncer l'accord dans son intégralité.

C'est la 1ère fois que la direction du SF de Lyon dénonce un accord local qu'elle a signé.

Quelles conséquences immédiates pour le personnel du Front-Office?

Suite à cette dénonciation, status quo pendant 15 mois. Durant cette période de nouvelles négociations peuvent avoir lieu. La direction assure qu'elle n'envisage pas de revenir sur les horaires issus de l'accord.

Cette dénonciation est vivement regrettée par la Cfdt.

Néanmoins, la Cfdt n'abandonnera pas le personnel.

Cette décision ne doit pas être un simple recul.

Elle fera tout son possible pour ne pas laisser le personnel sans contreparties intéressantes.

Pour cela, **faites part de vos suggestions**. N'hésitez pas à interpeller les représentants **Cfdt**.

Adhérez à la Cfdt!